



Activités proposées 2025-2026

Activités	Jours	Horaires / Lieux
Circuit Training Mr Pinheiro, Mr Debrie	Lundi	16h15 à 17H30 pour tous <i>Dojo du Gymnase</i>
Haltérophilie Mr Debrie	Lundi Mercredi	16h15 à 17H30 pour tous <i>Dojo du Gymnase St Exupery</i> 13h00 à 16h00 pour tous <i>Gymnase St Exupery</i>
Sports de raquette Mme Tagand (Lundi) Mr Pinheiro (Jeudi)	Lundi Jeudi	12h00 à 12h45 pour tous <i>Gymnase St Exupery</i>
Futsal Mr Couellant	MERCREDI	Benjamins F et G 13h00 à 14h30 Minimes F et G 14h30 à 16h00 <i>Gymnase du stade Renoir</i>
Basket Mr Capron / Mr Debrie	MERCREDI	Minimes F et G 13h00 à 14h30 Benjamins F et G 14h30 à 16h00 <i>Gymnase St Exupery</i>
Volley-Ball (PPG) Mme Tagand	MERCREDI	13h00 14h30 pour tous <i>Gymnase St Exupery</i>

L'Association Sportive du collège propose aux élèves de pratiquer leurs sports favoris ! Le prix de la licence est de 30€ par élève, et de 25€ pour le deuxième enfant d'une même famille. En s'inscrivant, votre enfant peut pratiquer un ou plusieurs sports proposés par l'AS : Certaines activités (Basket, volley, futsal) permettent de participer à des compétitions. ➢ Inscriptions <u>le mercredi 10 Septembre 2025 au collège, en salle 203, à 12h30</u> lors de l'assemblée générale, puis auprès des professeurs d'EPS. ➢ Mercredi 17 Septembre 2025 : journée nationale du sport scolaire ➢ Mercredi 24 Septembre 2025 : début des activités !

ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE ST EXUPERY (ERMONT) REGLEMENT INTERIEUR

ARTICLE 1 – ADHESION : L'adhésion à l'AS est un acte personnel, libre et volontaire. Elle n'a aucun caractère obligatoire ni en lien avec les cours d'Education Physique et Sportive. Pour chaque enfant, les familles doivent remplir une autorisation parentale, rendre tous les documents dûment remplis et signés et s'acquitter d'une cotisation annuelle, fixée à 30 euros pour l'année scolaire 2025/2026 (25 euros à partir du deuxième enfant d'une même famille). Elle sera d'un montant de 15 euros pour toute inscription prise après le retour des vacances d'hiver.

ARTICLE 2 – HORAIRES Pour chaque activité, les horaires et lieux des entraînements et compétitions sont communiqués par les enseignants directement aux élèves, sur le panneau de l'AS présent dans le hall du collège et/ou par le biais d'une convocation qui doit être remplie et signée par le responsable de chaque élève.

ARTICLE 3 - MATÉRIEL ET INSTALLATIONS SPORTIVES Pour les séances d'entraînements, l'AS utilise prioritairement les gymnase Renoir et St Exupéry et le dojo de St Exupéry. L'accès aux installations ne se fait qu'en présence du professeur responsable de ladite activité. Les vestiaires ne sont ni sécurisés ni surveillés. Il s'agit d'une simple commodité permettant le changement de tenue et de chaussures (obligatoires pour les gymnases couverts).

ARTICLE 4 – RESPONSABILITÉ ET SURVEILLANCE DES ÉLÈVES : Durant les entraînements ou les compétitions, les élèves sont sous la responsabilité d'un enseignant d'EPS soit de l'établissement soit d'un accompagnateur dont l'identité sera précisée aux familles concernées sur la convocation. Cette responsabilité des enseignants s'exerce durant le cadre strict des horaires prévus pour la séance, notés sur le calendrier ou une convocation exceptionnelle remise aux élèves. La surveillance et la responsabilité des enseignants s'arrêtent à partir de la fin de la séance d'entraînement ou au retour du déplacement, après le rangement complet des installations et/ou du matériel. Les élèves libérés doivent quitter les installations au maximum 10 minutes après la fin de la séance. Ils attendent leurs parents devant le gymnase ou bien rentrent chez eux par leurs propres moyens.

ARTICLE 5 - URGENCE MÉDICALE : En cas d'urgence, le responsable du groupe contacte en premier lieu le médecin régulateur du SAMU (15 ou 112). Un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est également immédiatement avertie. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

ARTICLE 6 - GESTION DES ABSENCES : Le relevé des absences ne fait pas l'objet d'un retour direct auprès des familles, mais l'appel est effectué à chaque séance et/ou déplacement, et est conservé par l'enseignant responsable. Les absences répétées et non motivées, susceptibles de désorganiser les cours, ainsi que tous manquements à la charte de conduite, entraîneront des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive.

ARTICLE 7 - MODALITÉS D'INFORMATION : Un panneau d'affichage est à la disposition des élèves dans le hall de l'établissement. Ce panneau est à consulter régulièrement par les élèves.

ARTICLE 8 – DROITS ET DEVOIRS DES ÉLÈVES : La participation aux activités implique des droits et devoirs pour chacun de ses membres :

- Droit au respect, à l'intégrité physique ou morale et de ses biens.
- Devoir de respecter l'autre : partenaire, adversaire, adulte, élève.
- Devoir de respect de l'éthique sportive, la politesse et le fair-play sont exigés de tous.
- Devoir de respecter l'environnement, les installations et le matériel dont les éventuelles dégradations seront facturées aux familles.

ARTICLE 9 – SANCTIONS En cas de manquement à l'article 8 et en fonction de la gravité de la faute, les sanctions peuvent aller de l'avertissement à l'exclusion temporaire voire définitive de l'AS. L'exclusion définitive ne donnera pas lieu au remboursement de la cotisation.

- Je m'engage à être ponctuel au point de rendez-vous fixé par le professeur pour ne pas retarder le groupe.
- Je m'engage à effectuer les déplacements aller-retour dans le calme et la bonne humeur. Cela permet notamment avant la rencontre, de ne pas perturber le groupe et de bien se concentrer.
- Je m'engage à surveiller mon langage et à avoir des paroles respectueuses envers mes coéquipiers, mes adversaires, les arbitres ainsi que tous les adultes.
- Je m'engage à toujours avoir une tenue adaptée au sport que je vais pratiquer, à retirer mes bijoux (pour éviter pertes et blessures) ainsi que tous les accessoires inutiles : écouteurs, baladeurs, casquettes ... etc.
- Je m'engage à respecter le matériel et les installations mises à notre disposition, pour que ceux qui me succèdent les retrouvent dans un bon état et puissent ainsi pratiquer dans les meilleures conditions.
- Je m'engage à garder mon sang-froid dans tout type de situation. Je réponds par le silence, l'indifférence et le jeu.
- Je m'engage en cas de problème ou de litige, voire d'injustice, à en référer au capitaine qui est le seul interlocuteur de l'arbitre sur le terrain.
- Je m'engage à saluer tous mes adversaires, les arbitres ainsi que les professeurs en début et en fin de rencontre quel que soit l'issue de celle-ci, victoire ou défaite.

En signant ci-dessous, j'accepte les termes du règlement intérieur et de la charte de bonne conduite

Lu et approuvé à Ermont le :

Signature de l'élève

Signature du responsable légal

Droits à l'images et autorisations

Entourez la réponse pour chaque affirmation

J'autorise les enseignants à utiliser, dans le cadre pédagogique (site internet du collège, publications, reportages) des photos de mon enfant prises au cours des activités sportives.	Oui	Non
J'atteste que mon enfant ne présente pas de contre-indication médicale à la pratique d'activités sportives.	Oui	Non
J'autorise le professeur responsable ou l'accompagnateur, à faire pratiquer en cas d'urgence une intervention médicale en cas de nécessité.	Oui	Non

Signature du responsable légal

Acceptation des dossiers

Les enseignants et les enseignantes d'EPS acceptent uniquement les inscriptions complètes :

- Charte de Bonne Conduite et Règlement intérieur signés par les élèves et un responsable légal
- Les autorisations complétées et signées par un responsable légal
- Un paiement en chèque ou par virement de 30€, 25€ à partir du deuxième enfant d'une fratrie ou de 15€ pour toutes inscriptions faites au retour des vacances d'hiver.
- **ATTENTION : Nous ne pouvons plus accepter les paiements en ESPÈCES**

Méthode de paiement

- Chèque : Ordre au nom de « Association Sportive du collège Saint-Exupéry d'Ermont »
- Virement : Veuillez scanner le QRcode ci-dessous pour accéder au RIB de l'association sportive



Veuillez mettre le nom et le prénom de votre enfant dans le libellé du virement

Autorisation et choix des activités

Je soussigné :

NOM : père / mère / représentant légal

Adresse :

Téléphone :

Autorise mon enfant nommé ci-dessous à participer aux activités de l'Association Sportive du collège St Exupéry :

NOM : Prénom :

Date de naissance : Classe :

Entourez les activités choisies

Basket Ball	Futsal	Sport de Raquette	PPG Volley Ball	Circuit Training
-------------	--------	-------------------	-----------------	------------------

Signature du responsable légal